

CONDITION D'ACCÈS

La demande d'accès à l'épicerie se fait auprès d'un intervenant social :

- **Pôle Solidarité Insertion d'Alfortville**,
160 rue Paul Vaillant Couturier
94140 Alfortville
Tél. : **01 58 73 28 44**
- **Espace Départemental des Solidarités**
109 rue Véron
94140 Alfortville
Tél. : **01 43 53 63 40**
- **Maison de la Famille et de l'accès aux droits**
Permanence de la Caisse d'allocation Familiale
Le mardi de 9h00-12h30/ 13h30-16h30
101 rue Edouard Vaillant
94140 Alfortville
Tél. : **01 56 29 00 11**
- **PCI la plaine centrale initiatives** 166, rue Etienne Dolet
Tel : **01 43 53 51 44** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Aucun accès direct n'est possible

Pour être éligible à l'épicerie solidaire, il faut :

- Résider ou être domicilié sur la commune d'Alfortville depuis plus de 6 mois.
- Se munir des pièces justificatives de votre domiciliation, votre composition familiale, vos ressources, vos charges, les dettes...
- Rencontrer un intervenant social afin de créer et s'engager sur un projet déterminé.

La durée d'ouverture des droits d'accès à l'épicerie dépend du projet et de sa réalisation (règlement d'une dette, de loyer, achat urgent d'équipement).

Le référent social transmet à la commission la demande d'accès à l'épicerie. Celle-ci statue sur la délivrance ou non de cet accès.

Si acceptation, l'accès à l'épicerie se fera la semaine suivante.

En cas de refus, vous serez amené, à reprendre contact avec un intervenant social.

PLAN D'ACCÈS



47 rue Marcelin Berthelot

94140 Alfortville

Tél. : 09.52.11.44.97

courriel : co-pain.epiceriesolidaire@hotmail.fr

Instagram : @

QU'EST-CE QUE LE CO-PAIN ?

L'Épicerie Solidaire est un espace qui propose aux familles alfortvillaises en difficulté sociale ou économique, d'acquérir des denrées alimentaires et d'hygiène moyennant une participation financière sur proposition des services sociaux.

L'épicerie est aussi un lieu de convivialité et de sociabilité qui permet de maintenir un lien social dans un climat de confiance.

ÉPICERIE

Le Co-Pain respecte la réglementation concernant les denrées alimentaires (hygiène, date de péremption...)

PRODUITS PROPOSÉS

(Sous réserve d'approvisionnement)

- Produits frais : fruits, légumes, laitages, fromages, charcuteries...
- Produits de grande consommation : pâtes, riz, conserves...
- Produits pour bébé.
- Produits d'hygiène et d'entretien : shampoing, savon, dentifrice, lessive...

LES POINTS DU RÈGLEMENT À RESPECTER

- La commission contacte le bénéficiaire suite à l'acceptation de son dossier. Le Co-Pain ne peut pas accueillir de bénéficiaires non-approuvés par la commission.
- L'accès à l'épicerie se fait une fois par semaine : le jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30. Toute absence non justifiée sera perdue.
- Lors de votre première visite, munissez-vous d'une pièce d'identité.
- Seul le titulaire de la carte est autorisé à effectuer des achats sauf cas exceptionnel avec une autorisation écrite et pièce d'identité à l'appui.
- Au delà de la date de validité de votre carte, les achats ne seront plus autorisés.
- Les achats de certains produits sont limités afin que tous les usagers puissent en bénéficier.
- Veuillez apporter des sacs appropriés pour transporter vos achats (sac isotherme obligatoire pour les achats de produits surgelés...).
- Le crédit n'est pas possible.
- Vous devez respecter l'ensemble des personnes bénévoles et salariées qui vous accueillent.
- Un délai de carence de 4 mois sera appliqué à la fin de votre accès au Co-Pain.
- En cas de non respect du règlement, l'exclusion définitive du Co-Pain sera appliquée.

VOTRE PARTICIPATION

L'aide qui est apportée par l'épicerie consiste en un droit d'accès temporaire pour un montant d'achat déterminé. L'épicerie vous permet également de participer à des ateliers (culinaires, loisirs, sorties culturelles...).

Lors de votre première visite, une adhésion au Co-pain d'un montant de 1€ vous sera demandée. En devenant adhérent, vous aurez les possibilités d'accéder aux animations et sorties culturelles proposées par le Co-pain et les associations partenaires.

Grâce à cette adhésion vous réglez vos achats à hauteur de 10 % du montant total d'achat.

Par exemple :

- S'il vous est accordé une aide de 20 € par semaine pour une durée de 8 semaines.
- Chaque semaine vous aurez le droit d'acheter des denrées d'une valeur totale de 20 €, en payant à l'épicerie solidaire 2 €.
- Le règlement de vos achats se fait uniquement en espèces.

PÉRIODE DE VALIDITÉ

À la fin de votre période d'accès, un bilan sera fait avec le responsable du Co-Pain.

Si vous souhaitez un renouvellement, vous devez faire une demande auprès de votre intervenant(e) Social(e).

NOS PARTENAIRES

Municipalité d'Alfortville

Conseil Général du Val-de-Marne

Conseil Régional d'Île-de-France

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**Association Nationale de Développement
des Épiceries Solidaires (ANDES)**

Banque Alimentaire

Phenix